

5830
—
126

Congrès Liturgique

Anvers -

25 juillet 1930.

Monsieur le Ministre,

Je vous/ai fait part, à la date du 16 juillet, d'une requête du Congrès Liturgique qui se tient à l'Exposition Internationale d'Anvers, qui nous demande de prêter à une exposition organisée par ce Congrès une oeuvre de Gustave Van de Woestyne.

Je vous ai rappelé qu'il avait été entendu par vous qu'aucune oeuvre belge ne sortirait de nos Musées pendant l'époque des Fêtes du Centenaire. Je vous ai demandé de pouvoir répondre négativement aux organisateurs de cette exposition.

Par lettre du 19 juillet, la Direction de l'Administration des Beaux-Arts me demande si la Commission d'Art Moderne a été saisie de cette question.

Je me permettrai de rappeler l'art. 24 du règlement qui dit : " Les prêts faits au dehors par les Musées devront être autorisés par le Ministre, qui prendra l'avis de la Commission compétente toutes les fois qu'il le jugera nécessaire ".

Vous savez, Monsieur le Ministre, pourquoi vous même avez ajouté la dernière partie de cet article lors de l'élaboration du règlement.

Faut-il que je convoque une Commission pour lui soumettre une question si minime ? Nous savons d'avance, d'ailleurs, qu'elle s'en tiendra à votre avis qui est de ne pas sortir des oeuvres importantes de nos Musées en ce moment.

Dois-je vous avertir qu'entretemps l'exposition dont il s'agit s'est

à Monsieur le Ministre des Sciences et des Arts

Bruxelles.

ouverte.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments
les plus distingués.

Le Conservateur en chef,

3
16 juillet 1930.

Monsieur le Ministre,

Le Congrès Liturgique tiendra à l'Exposition Internationale d'Anvers une exposition d'art religieux du 25 juillet au 18 août.

Le Comité organisateur, composé de MM. Muls, J. Van de Woestyne, Opsomer, E. Vloors et Herman Deckx nous demande de prêter à cette exposition une oeuvre de Van de Woestyne.

Il a été entendu qu'aucune oeuvre belge ne sortira de nos musées pendant l'époque des fêtes du Centenaire.

Puis-je répondre négativement aux organisateurs de cette exposition ?

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Conservateur en chef,

à Monsieur le Ministre des Sciences et des Arts

Bruxelles.

MINISTERE
DES
SCIENCES ET DES ARTS

ADMINISTRATION
DES
BEAUX-ARTS, DES LETTRES
ET DES
BIBLIOTHEQUES PUBLIQUES

DIRECTION

e Section

N° 2303.....

N B. - Prière de rappeler dans la réponse
la date et le numéro de la dépêche,
ainsi que l'indication de l'Administration.

Bruxelles, le 19 juillet 1930
52, boulevard du Régent

Monsieur le Conservateur en Chef,

Comme suite à votre lettre du 16 juillet
courant, je vous prie de bien vouloir me faire
savoir si la Commission d'art moderne a été sai-
sie de la requête introduite par le Comité orga-
nisateur de l'exposition d'art religieux à Anvers.

Pour le Ministre:

Le Directeur Délégué,



A Monsieur le Conservateur en Chef
des Musées Royaux des Beaux-Arts,

E/V.

2

Internationaal Liturgisch Congres

Antwerpen 22-27 Juli 1930

Antwerpen 14 Juli 1930

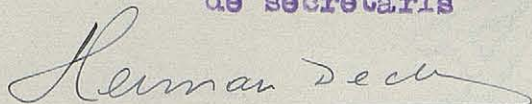
aan den Wel.ed. Heer Conservator
van het Museum van Schoone Kunsten
te Brussel

Geachte Heer Conservator,

Ter gelegenheid van het Liturgisch Congres wordt in de Wereldtentoonstelling te Antwerpen een tentoonstelling georganiseerd van Gewyde Kunst. Deze zal plaats hebben van 25 Juli tot 18 Augustus. In naam van het uitvoerend comité, waarvan deel maken de heeren Dr. Muls, Gustaaf Van De Woestyne, Isidoor Opsomer; Eygeen Yoors en ondergeteekende, ben ik zoo vry U vriendelyk te verzoeken ons gedurende bedoelde tentoonstelling "Het Laatste Avondmaal" van Van De Woestyne in bruikleen te geven.

Hopende dat U ons verzoek gunstig zult willen onthalen teken ik met besten dank en hoogachtende gevoelens

de secretaris


Meir 42. Antwerpen